

Critères	Sans certificats COVID-19	Avec certificats COVID-19
Contrôle entrée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du seuil ▪ Règles OFSP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Uniquement certificats COVID-19 ▪ Contrôle d'identité
Règles à l'intérieur	Capacité max. : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 assises ▪ 250 debout ▪ Capacité limitée aux 2/3 de l'installation ▪ Manifestations de danses interdites 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de limitation du nombre de personnes (<u>si plus de 1000 personnes autorisation cantonale</u>) ▪ Plus de limite de capacité des zones ▪ Plus d'obligation de rester assis ▪ Danse possible ▪ Plus de différenciation intérieur/extérieur ▪ Obligation du port du masque pour personnes actives sur place (employés ou bénévoles) qui ont un contact avec les hôtes, clients et visiteurs <u>en intérieur</u> si l'ensemble ne dispose pas d'un certificat COVID
Règles à l'extérieur	Capacité max. : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 assises ▪ 500 debout ▪ Capacité limitée aux 2/3 de l'installation ▪ Manifestations de danses interdites 	
Plan de protection	Contenu : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures d'hygiène et respect des distances ▪ Port du masque en intérieur ▪ Voir annexe 1 pt. 1 de l'ordonnance fédérale 	Contenu : <ul style="list-style-type: none"> • Application restriction d'accès • Règles d'hygiène • Obligation de porter un masque facial pour tous les employés et autres personnes actives ayant un contact avec les visiteurs, si l'ensemble ne dispose pas d'un certificat COVID • Voir Annexe 1 pt. 2 de l'ordonnance fédérale
Collecte des coordonnées	Si consommation en intérieur Si distance, masques et séparations adéquates pas garantis	Non
Consommation	En extérieur : Distances entre les groupes En intérieur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consommation assise uniquement dans les zones de restauration ▪ Consommation à la place assise autorisée si collecte coordonnées 	Pas de restriction pour la consommation